

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

numéro
CM_241218_08

L'an deux mille-vingt quatre, le dix huit décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	24
vote	
pour	19
contre	0
abstention	5

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE.

Absents avec pouvoirs :

Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fadhila BENAMMAR KOLY à Edith POMAREDE, David DRUART à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Françoise CAUVY à Damien ROUQUETTE.

Absents :

Ahmed KASSOUH, Fatiha ENNADIFI, Izia GOURMELON, Magali STADLER, Marie Pierre CAUMES.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY

OBJET :	Actualisation des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement correspondants sur le budget principal
----------------	---

VU la délibération n°CM_240319_12 du Conseil municipal du 19 mars 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU la dernière délibération n°CM_240402_09 du Conseil municipal du 2 avril 2024, relative à l'actualisation des AP/CP du budget principal,

CONSIDÉRANT qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire et que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre,

CONSIDÉRANT que la procédure des AP/CP pour les crédits de la section d'investissement ainsi que celle des AE pour les crédits de la section de fonctionnement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire :

- cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de charges de fonctionnement (hors charges de personnel) sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements,

- elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

CONSIDÉRANT qu'une première délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement et que dès cette délibération, l'exécution peut commencer, comme la signature d'un marché ou d'une convention,

CONSIDÉRANT que les bilans annuels d'exécution des AP/CP et AE/CP sont présentés en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des AP et AE fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif, du budget supplémentaire ou d'une décision modificative,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le phasage des CP des AP suivantes :

- Opérations façades 2022,
- Opérations façades 2023,
- Opérations façades 2024,
- Aménagement city stade Grézac,
- Centre aquatique Nautilia,
- Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces,
- Réhabilitation du clocher Saint Fulcran,

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : AUTORISE l'actualisation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants de l'année 2024 du budget principal comme présenté dans le tableau ci-dessous :

DM1 2024	N° Opération	N°AP	INTITULE DE L'AP	Total AP cumulée y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/2024)	CP ouverts titre de l'exercice 2024	Restes à financer exercice 2025	Restes à financer exercice 2026	Restes à financer exercice 2027
Initial	900	9	Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 433 000,00 €	635 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	
Révision proposée									
Nouveau montant				1 433 000,00 €	635 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	
Initial	10000	10	Opérations façades 2022	54 720,00 €	16 534,40 €	38 185,60 €			
Révision proposée			Selon avancement dossiers			-28 431,40 €	28 431,40 €		
Nouveau montant				54 720,00 €	16 534,40 €	9 754,20 €	28 431,40 €		
Initial	15000	15	Rénovation énergétique école Gély	652 186,82 €	173 097,82 €	479 089,00 €			
Révision proposée									
Nouveau montant				652 186,82 €	173 097,82 €	479 089,00 €			
Initial	16000	16	Rénovation énergétique école Vinas	1 081 213,78 €	669 213,78 €	412 000,00 €			
Révision proposée									
Nouveau montant				1 081 213,78 €	669 213,78 €	412 000,00 €			
Initial	18000	18	Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	2 093 678,14 €	1 193 678,14 €	900 000,00 €			
Révision proposée			Actualisation CP suite à avancement des travaux			-79 353,60 €	79 353,60 €		
Nouveau montant				2 093 678,14 €	1 193 678,14 €	820 646,40 €	79 353,60 €		
Initial	22000	22	Aménagement mobilités douces	747 345,00 €	44 670,77 €	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €	570 674,23 €
Révision proposée									
Nouveau montant				747 345,00 €	44 670,77 €	132 000,00 €	0,00 €	0,00 €	570 674,23 €
Initial	23000/ 23001/ 23002	23	Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	3 377 049,16 €	157 049,16 €	1 724 000,00 €	1 196 000,00 €	300 000,00 €	
Révision proposée			Actualisation CP suite à avancement des travaux			-150 000,00 €	150 000,00 €		
Nouveau montant				3 377 049,16 €	157 049,16 €	1 574 000,00 €	1 346 000,00 €	300 000,00 €	
Initial	24000	24	Mise en valeur du clocher	420 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	
Révision proposée									
Nouveau montant				420 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	
Initial	25000	25	Centre aquatique NAUTILIA	1 615 534,12 €	25 534,12 €	30 000,00 €	1 000 000,00 €	560 000,00 €	
Révision proposée			Actualisation CP suite à avancement des travaux			26 350,00 €	-26 350,00 €		
Nouveau montant				1 615 534,12 €	25 534,12 €	56 350,00 €	973 650,00 €	560 000,00 €	
Initial	26000	26	Requalification Hôtel de ville aile sud	1 293 000,00 €	60 798,00 €	100 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	532 202,00 €
Révision proposée									
Nouveau montant				1 293 000,00 €	60 798,00 €	100 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	532 202,00 €
Initial	27000	27	Requalification Parc municipal	1 508 600,33 €	46 824,33 €	100 000,00 €	900 000,00 €	461 776,00 €	
Révision proposée									
Nouveau montant				1 508 600,33 €	46 824,33 €	100 000,00 €	900 000,00 €	461 776,00 €	
Initial	28000	28	Aménagement city stade Grezac	1 664 634,00 €	44 634,00 €	324 000,00 €	1 296 000,00 €		
Révision proposée			Actualisation CP suite à avancement des travaux			-232 200,00 €	232 200,00 €		
Nouveau montant				1 664 634,00 €	44 634,00 €	91 800,00 €	1 528 200,00 €		
Initial	38000	38	Plan rénovation énergétique CTM	1 094 447,80 €	11 821,80 €	45 000,00 €	1 037 626,00 €		
Révision proposée									
Nouveau montant				1 094 447,80 €	11 821,80 €	45 000,00 €	1 037 626,00 €		
Initial	10000	10	Opérations façades 2023	3 420,00 €	0,00 €	3 420,00 €			
Révision proposée			Selon avancement dossiers			-3 420,00 €	3 420,00 €		
Nouveau montant				3 420,00 €	0,00 €	0,00 €	3 420,00 €		
Initial	10000	10	Opérations façades 2024	60 000,00 €		10 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	
Révision proposée			Selon avancement dossiers			-10 000,00 €	10 000,00 €		
Nouveau montant				60 000,00 €		0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	
			TOTAUX	17 098 829,15 €	3 078 856,32 €	4 106 639,60 €	6 192 681,00 €	2 617 776,00 €	1 102 876,23 €

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20241219-lmc115649-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/24
Date de publication : 25/12/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix neuf décembre deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE
Signé électroniquement par:



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.